



Dernier avis avant saisie sur compte bancaire par sms

Par **isnardon**, le **19/12/2009** à **10:21**

Bonjour,

je recois depuis quelques jour des SMS d'un huissier me menaçant de saisie sur compte bancaire, je voudrais savoir si c'est légal, et surtout ce qui va se passer si je ne répond pas à ces email.

je suis en litige avec neuf cegetel depuis septembre 2007, je vous fais parvenir un recapitulatif des différents courriers, afin de mieux comprendre la situation.

je suis très inquiète merci de me conseiller, dois je leur faire un règlement injustifié afin d'avoir la paix.

" Suite à votre courrier référencé ci-dessus, je conteste le montant injustifié que me réclame neuf cegetel.

En effet, je n'occupe plus depuis le 1er octobre 2007, l'appartement où me sont facturé les prestations internet, je vous envoie une copie d'une partie des courriers que je leur ai envoyé, pour vous prouver ma bonne foi,

11 septembre 2007 : j'informe NEUF que le 30 septembre 2007 je serais dans l'obligation de résilier mon abonnement pour déménagement, (copie jointe).

Suite à ce courrier, neuf me contacte sur mon téléphone portable, pour me demander les raisons de ma demande de résiliation, suite à cet entretien on m'indique que l'on va me faire parvenir tous les documents nécessaires pour le renvoi du modem et la résiliation de mon

abonnement;

26 septembre 2007 :

courrier de NEUF : il faut téléphoner ! : Précisions importantes, sur la hotline aucune rubrique concernant la résiliation pure et simple, on vous propose un report de ligne dans le nouvel appartement ...????

7 octobre 2007 : je leur réponds (copie jointe)

Octobre : pas de réponse

Novembre : pas de réponse

Décembre : facturation des mois de octobre et novembre alors que je ne suis plus dans l'appartement et bien entendu il n'y a plus de ligne téléphonique et par évidence, plus de connexion ;

Ayant abandonné l'espoir d'avoir une solution sur la hotline, je leur écrit le 27 décembre 2007 (copie)

Janvier 2008, le courrier promis en septembre 2007 arrive enfin, (formulaire pour renvoyer le modem il s'est donc écoulé 5 mois, pendant lesquels le NEUF a continué à facturer.

En répondant tardivement aux courriers de leurs clients, NEUF pratique une tactique astucieuse et frauduleuse. Tous ces courriers prouvent ma bonne foi, je suis prête régler uniquement la prestation fournie, c'est-à-dire jusqu'au 30 septembre 2007;

Au delà de cette date, les factures de NEUF sont injustifiées et correspondent à une prestation qui n'était pas fournie."

Merci de m'aider svp, cordialement.

Par jeetendra, le 19/12/2009 à 11:43

Bonjour, le mieux c'est de saisir la DGCCRF, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des consommateurs victimes et pourront vous aider face à NEUF CEGEDEL.

Pour l'huissier de justice expliquez lui que vous ferez opposition à sa demande de saisie conservatoire (saisie bancaire), que vous vous expliquerez devant le juge de proximité sur la requête abusive de NEUF CEGEDEL, tenez bon, cordialement.